



CCNAAT

Collectif Contre les Nuisances Aériennes
de l'Agglomération Toulousaine

Toulouse, le 19 nov 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pics de pollution à Toulouse cette fin de semaine: on ralentit la vitesse sur les routes, on envisage la restriction de circulation la prochaine fois et pour le trafic aérien..... aucune mesure !

L'agglomération toulousaine vient de subir un pic de pollution aux particules fines de jeudi à dimanche : à Toulouse et dans toute la Haute Garonne.
La préfecture de Haute Garonne a abaissé les vitesses limites de 20 km/h à Toulouse et dans tout le département. Monsieur le Maire de Toulouse parle de restriction de circulation la prochaine fois.

Parallèlement , les décollages d'avions sur la ville de Toulouse ont battu leur plein.
Or, **la similitude du kérosène avec le gazole** en fait un acteur d'autant plus dangereux que notre agglomération possède un aéroport dans la ville, qui plus est, densément peuplée.

Fin 2013, la pollution de l'air extérieur a été classée parmi les « cancérogènes certains » par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC), une agence de l'Organisation Mondiale de la Santé. Des mesures supplémentaires de prévention sanitaire ont logiquement été annoncées par les autorités françaises, d'une part dans le cadre du « Plan Cancer » prévoyant des mesures de « prévention renforcée » pour les populations, d'autre part dans le « Plan National Santé Environnement 3 » se donnant pour objectif d'améliorer la prévention du cancer par des « actions de réduction des expositions » aux polluants.

Le CCNAAT y voit une contradiction flagrante entre les paroles et les actes et renouvelle sa demande aux pouvoirs publics : **la réduction du trafic aérien en cas de pic de pollution, qui est prévue par l'article 181 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010, mais n'a jamais été appliquée.**

Des mesures de fond doivent également s'appliquer :

- Plafonnement du trafic aérien à Toulouse
- Trajectoires épargnant les zones densément peuplées
- Incitations efficaces conduisant au renouvellement accéléré des flottes

Pour tout contact : Chantal BEER-DEMANDER 06 25 43 22 33

CCNAAT 32 avenue Lamartine 31100 Toulouse 06 25 43 22 33

Site : ccnaat.fr